



Séance : 10 septembre 2024
Numéro : 3
Objet : Cotisations 2024-
modifications ou ajouts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix septembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 3 septembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : ARTUS Michel, BELIERES-AZEMAR Bernadette, BESSIERE Jean-Louis, CALVET Jean-Louis, FEYBESSE Colette, GALTIER Philippe, GRIMAL Jean-Louis, REYNES Jean-Michel

Membres représentés : ABADIE-ROQUES Valérie, BORIES André, CAYLA Florence, CONSTANS Anne-Marie, FERAL Marielle, SERIN Thierry,

Membres absents : AYGALLENQ Roland, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GARDE Jacques, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, PRESNE Christine, RECOULES Yannick, SOLIER Anne-Claire, TRANNOIS Eric, VIDAL Jean-François

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'à la suite des Rencontres du Numérique 2024 organisées par le SMICA à Olems, plusieurs collectivités ont émis le souhait de bénéficier de licences afin d'utiliser l'intelligence artificielle au quotidien.

Aussi, une licence Microsoft copilote doit être souscrite et un accompagnement réalisé. C'est pour cela qu'un prix de 40 euros par mois est proposé.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que le SMICA va officiellement lancer son pôle formation. Aussi, il doit être délibéré afin de fixer le prix d'une journée de formation.

Après étude financière des coûts de personnels, notamment pour la préparation d'une formation, des supports, pour la gestion logistique et numérique, un tarif de 300 euros par jour et par stagiaire pourrait être demandé. Tarif proratisable à la demi-journée ou à l'heure, le cas échéant.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant des cotisations telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL